

CONFÉRENCE PARLEMENTAIRE DE L'ASSOCIATION

REUNION ANNUELLE

1969

RESUME SUCCINCT DES DEBATS

Lundi 13 janvier 1969

Deuxième partie

(après-midi)

TANANARIVE

PRESIDENCE DE M. ALAIN POHER

Vice-Président

La séance est reprise à 16 h 05.

M. le Président, avant de donner la parole au premier orateur inscrit, dit son émotion devant le fait que c'est pour la dernière fois qu'il occupe le siège de la présidence de la Conférence : il partira demain, plein d'espoir dans l'avenir de l'Association. Le jeune et brillant président qui assurera sa succession mènera à bien ce qu'il avait souhaité faire.

Selon le mot du président YACE, Abidjan fut la conférence de la consultation et Strasbourg celle du diagnostic; Tananarive sera la conférence de la thérapeutique. En effet, sans manquer de réalisme, nous pouvons déjà annoncer le renouveau de la Convention, une Convention perfectionnée.

Après avoir évoqué l'oeuvre accomplie par ses prédécesseurs FURLER, DUVIEUSART et LEEMANS, le président rend hommage aux efforts incessants du président DIAWARA et du Commissaire ROCHEREAU en vue d'assurer le dialogue entre les pays de la Communauté et les pays associés de l'Afrique.

Le Président conclut en réaffirmant son optimisme dans l'avenir de l'Association.

* * *

Rapport de M. EBAGNITCHIE (suite).

M. CISSE DIA (Sénégal) remercie tout d'abord le Président de la République Malgache de l'accueil chaleureux qui a été réservé aux membres de la Conférence et félicite le Président YACE d'avoir été porté par la confiance unanime de ses collègues à la tête de la Conférence parlementaire de l'Association. Il complimente en outre M. POHER sur son élection à la présidence du Sénat Français et à la vice-présidence de la Conférence, et évoque avec émotion la mémoire du Président LAMINE GUEYE.

L'orateur voit dans le fait qu'Européens, Africains et Malgaches se soient exprimés avec la plus grande liberté sur l'excellent rapport de M. EBAGNITCHIE la preuve la meilleure qu'ils ont réussi à instituer le dialogue qui fut le but poursuivi par les initiateurs de l'Association.

Tous sentent profondément aujourd'hui que l'association de l'Europe, de l'Afrique, de Madagascar est irréversible. Mais l'Europe doit, dans son propre intérêt, accélérer, en la rendant plus efficace, la marche vers le progrès des dix-huit.

Selon M. CISSE DIA, si la coopération financière et technique s'est révélée précieuse on ne saurait négliger d'en souligner l'insuffisance. Pour assurer le développement d'un Etat qui est constamment obligé de s'endetter pour se procurer un équipement à des conditions souvent défavorables il paraît opportun de déterminer le volume de l'aide,

non en fonction du taux d'augmentation constaté entre le premier et le deuxième FED ou en fonction de l'augmentation des produits intérieurs bruts des Etats membres, mais en fonction de l'incidence considérable de la dégradation des termes de l'échange sur les ressources d'investissement des Etats associés. Cette dégradation devrait être appréciée par comparaison entre les années 1963 et 1968 sur la base de l'évolution des rapports de prix concernant d'une part les principaux produits d'exportation des EAMA et, d'autre part, les principaux biens d'équipement originaires de la CEE et nécessaires au développement des Etats associés.

Quant à la forme sous laquelle les diverses aides sont accordées rien ne semble devoir y être changé. Par contre, les échanges entre la C.E.E. et les DIX-HUIT doivent, selon l'orateur, entrer dans une phase nouvelle : avoir posé dans le traité de Yaoundé comme principe fondamental que les produits originaires des EAMA seraient alignés sur les cours mondiaux se révèle, après cinq ans, comme une erreur certaine.

L'orateur évoque à titre d'exemple la baisse de 15 % que le producteur sénégalais d'arachide a dû subir pour compenser les pertes provoquées par l'alignement des prix sur les cours mondiaux. Le régime général des échanges entre le Sénégal et la C.E.E. n'autorise guère plus d'optimisme. Le jeu de préférences réciproques s'est traduit par un manque à gagner fiscal considérable dans les deux sens, qui se solde au détriment du Sénégal par un déficit de 500 millions de francs CFA. Ce déséquilibre est aggravé par le fait que la concurrence des autres huiles originaires de pays tiers rend l'incidence commerciale de ces préférences sinon négligeable du moins tout à fait insuffisant.

Néanmoins, le Sénégal reste attaché au régime des préférences, même s'il n'en tire que des avantages très limités. L'orateur est même d'avis que ces préférences devraient être généralisées en faveur de l'ensemble des pays en voie de développement. Il convient également de maintenir les préférences

que les Etats associés accordent aux Etats membres de la C.E.E. Elles contribuent à sceller de façon durable l'Association.

En revanche, l'orateur réclame une transformation radicale du régime prévu pour les oléagineux et principalement pour les arachides. Après avoir décrit le régime actuellement en vigueur au moyen de divers exemples, il souligne qu'en l'absence d'un mécanisme de régularisation destiné à limiter la chute des cours, le système n'a pas produit les effets attendus. A cause de la chute des cours et du plafonnement de l'aide, la prise en charge de l'écart entre les cours de référence et le cours mondial n'a été pour 1967 - 1968 que de 40 %.

Manifestement ce système ne donne pas satisfaction. Il faut le compléter sur le double plan de la régularisation des cours et des garanties d'écoulement. Le nouveau système devrait se baser sur la combinaison de deux mécanismes complémentaires : d'une part le mécanisme du prix de référence, avec prise en charge pour 80 % de l'écart entre ce prix et le prix mondial; d'autre part un mécanisme de freinage de la chute des cours sur les marchés de consommation, par l'instauration d'un système de prix normaux à l'importation donnant lieu à un prélèvement ou à une taxation permettant d'arrêter la chute des cours à un certain niveau. On éviterait ainsi le plafonnement des aides compensatoires.

Le régime des échanges doit se transformer de façon à assurer à tous les producteurs la satisfaction de leurs besoins essentiels. La deuxième Convention sera décisive pour l'avenir de l'Association. L'orateur conclut son intervention par un appel à la bonne volonté de tous Européens, Africains et Malgaches.

M. TRIBOULET exprime sa joie de constater la vigueur de l'association. Il a été impressionné d'entendre dans le discours de M. ROCHEREAU énoncer les deux principes fondamentaux de l'association à savoir le dialogue et l'aide globale au développement. C'est à ces deux principes que l'association doit son succès. Le dialogue est indispensable pour coopérer. Si l'aide se veut efficace, il faut un dialogue qui soit vraiment à deux voix: une voix de la Communauté européenne faisant écho à celle d'une Communauté des 18 Etats associés. En matière d'échanges commerciaux ce sont les unions douanières au sein des E.A.M.A. qui permettent de mettre le plus rapidement en application les textes des Traités.

L'orateur regrette qu'en ce qui concerne le régime à appliquer au sucre et aux oléagineux les décisions prises dans cette orientation n'aient pu entrer en vigueur faute d'une ratification de la part de certains pays.

En matière d'industrialisation, il est souhaitable que les E.A.M.A. pratiquent une politique d'ensemble, ceci afin d'éviter les doubles emplois.

L'aide culturelle doit tendre surtout à aider les étudiants à fréquenter les universités africaines et malgaches, plutôt que des universités européennes. Ceci suppose des accords internes autour de certaines universités dans les E.A.M.A.

Le second grand principe est que l'aide doit être globale et ne peut se limiter à des accords commerciaux. Tous les Etats devront le comprendre puisqu'ils sont partisans d'une aide et qu'ils n'ont aucun intérêt à ce que celle-ci soit gaspillée. L'aide au développement est d'abord un problème humain et c'est pourquoi l'orateur se déclare persuadé que cet esprit finira par animer tous les Etats.

Si l'aide doit être globale, elle exclue "un saupoudrage universel", d'où la nécessité d'un choix. La Communauté a choisi

d'aider les plus pauvres, en s'adaptant aux possibilités des Dix-huit E.A.M.A.

L'aide impliquant des relations durables concertées et régionales, il convient de travailler en se connaissant, en étant des amis.

Notre association permet à l'Europe de retrouver sa vocation universelle sous la forme du travail en commun et dans la solidarité. L'union avec nos amis africains et malgaches peut nous apporter de nouvelles valeurs morales. (Applaudissements)

M. GERLACH demande à M. TRIBOULET s'il estime avoir fait son exposé au nom de tous les pays européens, ou s'il a parlé seulement au nom du sien.

M. TRIBOULET se déclare surpris de cette question de M. GERLACH, car la Conférence n'est pas le lieu convenable pour discuter d'éventuelles divergences de vues entre Etats européens. (Applaudissements)

M. MARIGOH MBOUA désire tout d'abord remercier tous ceux qui se sont occupés de l'organisation de la présente réunion annuelle de la Conférence parlementaire de l'association. S'exprimant au nom de la Délégation camerounaise il adresse des sentiments de gratitude toute spéciale aux autorités malgaches qui ont fait preuve d'un sens très délicat de l'hospitalité.

Il rend ensuite hommage à tous ceux qui, dans le cadre de la Conférence, ont oeuvré au succès de la politique d'association.

Il adresse des félicitations particulièrement chaleureuses à M. EBAGNITCHIE qui, dans son rapport, a fait preuve d'un optimisme éclairé. Cet optimisme ne lui a d'ailleurs pas caché l'importance des problèmes qui restent encore ouverts. Cet optimisme est de loin à préférer à un pessimisme destructeur. Il justifie en tout cas la décision de négocier une nouvelle Convention.

Le fonctionnement des institutions de l'association, ainsi que l'ensemble de leurs relations réciproques a été positif, et il a consacré la validité du principe paritaire qui en est à la base.

Le bilan est également positif en ce qui concerne la coopération financière, technique et culturelle. Les interventions du F.E.D. ont donné à l'association un contenu concret. A la lumière de toutes ces considérations l'orateur estime que les perspectives de renouvellement de la Convention sont favorables. La Délégation camerounaise estime que la stipulation de cette nouvelle Convention devrait, en vue d'améliorer le fonctionnement de l'association, prévoir notamment:

- les mêmes institutions que celles qui sont prévues par l'actuelle Convention;
- une durée de cinq ou sept ans;
- un troisième F.E.D. augmenté dans son volume et amélioré dans ces mécanismes de fonctionnement et de répartition des crédits;
- un régime préférentiel et protégé d'importations de produits homologues et concurrents bénéficiant d'un prix conventionnel;
- un régime de franchise intracommunautaire pour les produits agricoles transformés des E.A.M.A.;
- un système approprié d'aides financières aux activités productives;
- un effort accru en matière d'industrialisation.

Si la Convention signée à Yaoundé le 20 juillet 1963 a été celle du démarrage de la politique d'association, la nouvelle Convention dont les négociations viennent de commencer sera caractérisée par la solution des problèmes les plus épineux, à savoir celui des échanges commerciaux et celui de l'industrialisation accrue des pays africains associés.

Le Président salue l'arrivée du Président THORN. (Applaudissements)

M. DICHGANS félicite tout d'abord tous les orateurs intervenus jusqu'à présent de ce qu'ils se soient exprimés avec une parfaite maîtrise en langue française, témoignage manifeste de la pénétration de la culture française dans nombre d'Etats associés. Il se permet cependant de remarquer que la France n'est pas le seul pays à représenter l'Europe.

Il se réjouit du fait que les amis des Pays associés ont pu constater qu'il existe aussi, entre les partenaires de la Communauté européenne, certaines difficultés et divergences de vues qui cependant doivent être surmontées pour arriver à une unité de vues profitable à tous.

L'orateur distingue plusieurs aspects dans l'oeuvre de l'association, à savoir la conception d'ensemble ou la philosophie politique, et d'autre part les nombreux problèmes de détail qui concernent plus particulièrement l'un ou l'autre des Etats associés.

Il déclare que le Président Poher a souligné à juste titre que l'association se trouve au stade de la thérapeutique qui elle, doit mener à sa guérison.

L'orateur se propose de traiter un seul problème de tous ceux exposés dans l'excellent rapport de M. Ebagnitchie. Le paragraphe 106 de ce rapport traite du problème des taxes à la consommation. Il s'agit là en particulier de la taxe qui est prélevée en République Fédérale sur le café et qu'on

souhaiterait voir supprimer. L'orateur voudrait cependant mettre en garde les amis des Etats associés contre un optimisme exagéré.

En effet M. ~~art~~ZINGER a étudié pour le Bundestag les conséquences d'une suppression de cette taxe sur la consommation du café en République Fédérale. Il en est résulté très clairement que la consommation du café ne dépend pas du prix auquel il est vendu. Les seules limitations de la consommation de café sont les faiblesses cardiaques.

En outre, la suppression de la taxe sur le café serait une perte de l'ordre de 250 millions de dollars pour le budget de la République Fédérale. Il se pose la question de savoir si cette perte peut être justifiée par les avantages incertains qui résulteraient de cette situation pour les Etats associés.

A son avis, il serait bien plus raisonnable d'employer tout au moins une partie de ce montant à des aides directes aux Etats associés.

L'orateur exprime sa reconnaissance pour l'accueil sympathique qui a été réservé à la Conférence par le Gouvernement et le peuple malgache et pour toutes les informations que ce voyage a fourni aux Membres de la Conférence.

En effet, tous ont pu constater que la Communauté Economique Européenne a pu faire des réalisations remarquables, mais qu'il reste de grandes tâches à accomplir pour la solution desquelles le Parlement Européen s'efforcera d'apporter sa contribution efficace. (Applaudissements)

M. BURGER rappelle les trois exposés qui ont été fait ce matin même, respectivement par le Président du Conseil d'Association, le Président du Conseil de Ministres et le Président de la Commission paritaire. Ces trois interventions sont marquées par un sens très aigu des réalités.

Il n'y a à celà rien d'étonnant, car ces exposés traduisent très exactement les possibilités qui sont laissées à l'Association par le Conseil de Ministres. Si le Conseil de Ministres avait ouvert de plus larges perspectives pratiques, les rapports du Conseil d'Association et de la Commission paritaire auraient sans aucun doute fait preuve d'un plus grand enthousiasme.

En europe, la question de savoir si un accord peut se dégager au Conseil de Ministres est très importante; ici en Afrique, elle est décisive. Il faut une solution politique avant qu'une quelconque solution pratique soit possible.
(Applaudissement)

Si, à Bruxelles, le Conseil de Ministres ne peut pas se mettre d'accord sur les modalités de la représentation en ce qui concerne le renouvellement de la Convention, le renouvellement de celle-ci en sera rendu très difficile. Si les questions pratiques sont très importantes, il faut en tout cas une volonté politique pour les résoudre. (Applaudissement)

D'autre part, rappelant le discours prononcé par M. ROCHEREAU, l'orateur répond à la question de savoir pourquoi l'action de développement a un caractère beaucoup plus intensif en Afrique que dans certaines autres zones en voie de développement : c'est le rôle joué par le Parlement qui éveille l'opinion publique dans tous les pays intéressés. Il assure la discussion en public des événements ainsi que leur contrôle.

La méthode d'association actuellement appliquée est une forme d'aide au développement parmi d'autres. C'est une méthode efficace, opportune et démocratique. Pourtant, il serait possible de l'améliorer et d'accroître l'aide au développement si l'Association ne se limitait pas à des relations entre les pays africains et les Six mais s'étendait à une communauté élargie par l'adhésion de la Grande-Bretagne et des autres pays qui se sont déclarés désireux d'y adhérer. A ce propos l'orateur déplore les "petites querelles" qui empêchent l'adhésion de la Grande-Bretagne aux Six. Il ne peut qu'en résulter des inconvénients au point de vue du développement de l'association avec les Etats africains.

Cependant l'espoir reste permis comme le montre l'arrangement intervenu entre les Six et le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie. Il faut cependant se demander pourquoi cet arrangement avec les pays de l'Afrique orientale ne prévoit pas de représentation au niveau parlementaire, pourquoi, en d'autres termes, elle est sensée se dérouler uniquement au niveau gouvernemental.

Il est certain selon M. BURGER, que l'enthousiasme qui est nécessaire en Europe pour mener l'oeuvre à bien serait bien plus grand si au lieu de se limiter aux pays francophones de l'Afrique, l'association pouvait inclure également les pays d'expression anglaise. Dans ce cas, les pays qui n'ont pas des liens traditionnels avec l'Afrique se sentiraient mieux que maintenant appelés à apporter leur contribution à une oeuvre qui serait celle de l'Europe démocratique tout entière.

Bien des efforts seront encore nécessaires, mais ils seront accomplis d'autant plus vite que la volonté politique

sera grande pour les fournir. Il importe donc d'ouvrir les perspectives qui font naître l'enthousiasme nécessaire pour réaliser l'oeuvre entreprise. Les problèmes pratiques ne pourront trouver une solution qu'à condition que la volonté politique existe pour les résoudre. L'orateur invite donc le Conseil de ministres et la Commission des Communautés européennes à fournir une contribution dans ce sens. (Applaudissements)

M. DE KOSTER, Président en exercice du Conseil des Communautés européennes s'excuse de ne pouvoir rester jusqu'à la fin de la session. Il répondra donc dès ce soir aux questions soulevées, le Président du Conseil d'Association et le représentant de la Commission se réservant d'y répondre ultérieurement.

L'orateur se déclare persuadé que la coopération entre les Six et les Dix-huit se poursuivra malgré de nombreux problèmes.

Abordant le rapport présenté par M. Magnitche, le Président du Conseil ne pense pas qu'une modification des statuts de la Banque d'Investissements soit chose facile à réaliser ; le Conseil étudie en ce moment les suggestions formulées par la Banque dans son mémorandum et qui s'appliquent sur l'expérience à accumuler par cet organe.

En ce qui concerne les oléagineux, l'orateur regrette les difficultés dues au retard dans certaines ratifications, retard dû non à la Communauté mais aux Etats membres.

Le Président du Conseil demande aux membres du Parlement européen présents ici d'intervenir chacun auprès de son gouvernement. Par ailleurs la Communauté prend toutes les dispositions nécessaires en vue d'une mise en oeuvre rapide.

Quant aux échanges commerciaux, si le développement a été décevant en 1967, un redressement sensible s'est amorcé depuis 1968.

Les actions de diversification de production, de promotion commerciale et de publicité, à l'étude ou en cours de réalisation doivent être poursuivies.

En ce qui concerne les produits homologues et concurrents les travaux sont encore en cours; l'application de l'article 11 de la Convention a donné lieu à des négociations difficiles. Un effort accru sera encore nécessaire pour la détermination d'un régime efficace.

L'importation dans la Communauté des produits transformés à base de produits agricoles continue à revêtir une grande importance dans le cadre de l'industrialisation des pays associés. Les travaux du groupe d'experts mixte restent donc très utiles et opportuns.

Quant aux taxes à la consommation dont a parlé M. DICHGANS, une révision sera nécessaire lors du renouvellement de la Convention. Des motifs d'ordre juridiques et économiques rendent leur suppression difficile. D'autre part il n'est pas démontré qu'une réduction de ces taxes favoriseraient l'écoulement des produits des EAMA.

Le président du Conseil félicite M. DEWULF pour son rapport sur les possibilités d'industrialisation et regrette de ne pouvoir assister aux débats de ce rapport. Pour réussir l'industrialisation, une recherche scientifique préalable est indispensable.

MM. CISEDIA et EBAGNITCHIE ont préconisé une augmentation de la dotation du troisième fonds. Sur ce point l'orateur ne peut rien promettre, si ce n'est que cette question essentielle fera l'objet d'une étude très approfondie.

A propos de l'intervention de M. BURGER sur certains problèmes institutionnels des Communautés, l'orateur cite le proverbe malgache "quand le riz est repiqué de manière trop clairsemée, le résultat n'est pas bon".

En matière de collaboration, nos amis Africains et Malgaches sont plus avancés que les Européens. La grande île où nous séjournons s'est trouvée associée d'emblée, alors qu'en Europe la grande île ne l'est toujours pas.

La continuité de l'oeuvre entreprise est indispensable et inévitable. Le Conseil est animé d'une volonté politique pour l'assurer.

Cette conférence est un maillon important dans la réalisation de la nouvelle Convention d'association.

L'orateur termine en remerciant le président et les membres de la Conférence pour leur contribution. (Applaudissements)

Prochaine session

Le Président remercie le représentant du Conseil de Ministres des Communautés pour son intervention et il le prie de se faire auprès de ses collègues l'interprète des sentiments de la Conférence. Il saisit l'occasion pour exprimer une nouvelle fois sa profonde gratitude au peuple magache et à son Président, M. TSIRANANA, pour l'hospitalité et l'accueil chaleureux réservés aux membres de la Conférence.

Le Président rappelle que des obligations impérieuses le rappelant en France, il quitte ce soir le siège présidentiel; conscient de l'avoir occupé aujourd'hui pour la dernière fois. La circonstance lui inspire des sentiments particulièrement chaleureux à l'égard des travaux de la présente réunion de l'organe parlementaire de l'Association.

Après avoir rappelé qu'il a reçu de la Commission paritaire un rapport complémentaire sur le Quatrième rapport annuel d'activité élaboré par M. EBAGNITCHIE, rapport qui sera imprimé et distribué sous le n° 25, ainsi qu'après avoir informé la Conférence que le Bureau se réunira le mardi 14 janvier à 9 h 30, et les délégués africains et malgaches ce même jour à 15 h 30, le Président annonce que la prochaine séance se tiendra à 10 h et 16 h le lendemain mardi 14 janvier sous la présidence de MM. MARIGOH MBOUA et DAMAS.

La séance est levée à 18 h 15.

